

SAISON 2023 – 2024

Dossier d'inscription



Retournez votre inscription avec ces documents :

- La fiche de renseignements
- Le règlement de la licence
- Le règlement des cotisations

- Pour les mineurs : QS sport avec attestation sur l'honneur

- Pour les majeurs

soit

- Pour une nouvelle inscription : un certificat médical (pour YOGA / TAISO)
- Pour un renouvellement de licence : QS sport avec attestation sur l'honneur

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération.

Le questionnaire de santé reste cependant obligatoire : si les réponses à ce questionnaire conduisent à un examen médical, le certificat demeure obligatoire.

Plus d'informations : Toutes les modifications sont applicables depuis le 8 mai 2021 (décret du 7 mai 2021 n° 2021-564).

*** POUR LES MINEURS :**

Simplification de l'accès des mineurs à un club en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive par une attestation lors de la délivrance d'une licence. En pratique :

- Une attestation remplace le certificat médical. Cette attestation doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative.
- Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit.

A noter : la mention « compétition » a été supprimée – elle sera inscrite par défaut sur les licences de tous les mineurs.

☒ Le questionnaire complété n'a pas à être présenté, ni communiqué (secret médical). Il doit être conservé au sein de la sphère familiale ;

*** POUR LES MAJEURS :**

Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit, sauf dans le cadre d'un renouvellement de licences

- Lorsqu'une personne majeure n'est pas en mesure d'attester avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire QS Sport, elle est tenue de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois

Horaires yoga saison 2023-2024 prévisionnels

Enfant / Adolescent 1 séance 1h par semaine scolaire (36 séances).

Adulte 1 séance 2h par semaine scolaire (36 séances).

Jours	Horaires	Années	Lieu
LUNDI	18h30 - 20h30	Adultes	Morteau
MERCREDI	Après-midi	Enfants Adolescents	Morteau
JEUDI	20h00 - 22h00	Adultes	Morteau

Judo club - Gymnase Léon Sur (en face collège) 25500 MORTEAU

Professeur de yoga Anne-Sophie :

06 78 97 16 96

yoga.as.quenot@gmail.com